

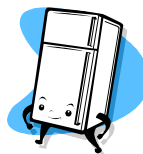


avril 2010

<http://www.saint-maurice-de-beynost.fr>

n° 96

## Collecte d'encombrants



Elle aura lieu le mercredi 21 avril.

**ATTENTION : La collecte commence à partir de 6h. Sortez vos encombrants la veille au soir !**

**Consignes pour la collecte des encombrants :**

> Stockez vos encombrants à l'endroit où vous mettez habituellement votre bac à ordures ménagères ;

> Vérifiez que vos encombrants ne gênent pas la circulation des véhicules. Ne déposez pas vos déchets sur la voie ;

> Laissez un espace sur le trottoir pour que les piétons puissent circuler  
> Ne déposez pas de déchets pouvant être recyclés ou jetés dans la poubelle habituelle, ni de déchets spécifiques (voir ci-après)



**Les types de déchets collectés :**

Les déchets encombrants sont essentiellement composés d'appareils ménagers et de meubles usagés :

> électroménager : frigo, machine à laver, TV-hi-fi ;

> mobilier : tables, canapés, sommiers, commodes ;

> autres objets : radiateurs, chauffe-eau, vélos, poussettes, lavabos, moquettes...

**ATTENTION, les déchets suivants ne seront pas collectés :**

> ordures ménagères

> déchets des établissements artisanaux, commerciaux et industriels

> déchets provenant des travaux publics et particuliers (gravats, déblais, décombres...)

> déchets anatomiques et infectieux, cadavres d'animaux, déchets issus des abattoirs

> déchets verts (tontes de gazon, branchages, feuilles mortes...)

> déchets spécifiques (pneumatiques, batteries, bidons d'huile, de peinture, de solvant, amiante...)

**Lavage des bacs**

Au début du mois de juin 2010, la Société Plastic Omnium procédera au nettoyage intérieur et extérieur, à la désinfection et à la désodorisation de vos bacs à ordures ménagères. Ce lavage se déroulera sur deux semaines en même temps que la collecte de vos ordures ménagères grâce à une Unité de Lavage Mobile qui suivra la benne de ramassage.

## Campagne de démoustication : de fin avril à fin juillet 2010

Comme chaque année, notre commune va procéder, avec l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes (EID) à une campagne de démoustication. Les agents de l'EID porteurs d'une carte professionnelle, interviendront pour contrôler et traiter le cas échéant les points d'eau stagnante, sur les domaines publics et privés. L'efficacité de ce service dépend en majorité de la coopération de tous. Le traitement n'est pas toxique et est effectué avec un bacille tout-à-fait inoffensif pour l'homme. Tout renseignement peut être obtenu auprès de l'EID au 04 79 54 21 58.

Journal édité par la mairie, rue des Ecoles  
Directeur de publication: Pierre GOUBET  
Rédaction, fabrication et distribution:  
Equipe municipale de bénévoles

**HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE :**  
(Z. I. de la Tuilière à Miribel)  
Du lundi au vendredi :  
de 9 h à 12 h  
et de 15 h à 18 h  
Le samedi :  
de 9 h à 18 h

**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**  
lundi, mercredi, vendredi :  
8 h à 12 h et 14 h à 17 h  
mardi, : 8 h à 12 h et 14 h à 18 h  
jeudi : 8 h à 12 h et 14 h à 19 h  
Tel. 04 78 55 14 08  
e-mail : [echos@saint-maurice-de-beynost.fr](mailto:echos@saint-maurice-de-beynost.fr)  
<http://www.saint-maurice-de-beynost.fr>

## AGENDA d' AVRIL

- Dim 4 : chasse aux œufs à la Sathonette, avec le Sou des Ecoles
- mer 7 : Théâtre pour enfants "Le secret des chocottes", Allegro, 15h.
- ven 9 : table d'hôte au centre J. Brel —
- Dim 11 : randonnée pédestre à "Tarare, terres noires" avec le Centre Cochet — démonstration de twirling bâton, 14h-17h30, salle des Fêtes
- Ven 16 : soirée jeux, de 19h à 21h au centre J. Brel
- Sam 17 : Tournoi de Foot avec ASF au Forum des sports
- Ven 23 : soirée jeux, de 19h à 21h au centre J. Brel
- Sam 24 : Fête des œillets avec CLARA à la salle des Fêtes
- Mer 28 : Forum "Jobs d'été", 14h-18h30, Centre J. Brel — Visite du Parc des Oiseaux de Villars avec le club Amitié-Loisirs ((10€/pers.)
- Jeu 29 : Art Floral au Centre Marcel Cochet — Slam "Koumekian", Allegro, 20h30
- Ven 30 : Café théâtre "Topick", 20h30, centre Cochet

## LE CARNET

### Naissances

Elsa BERGER, le 3 mars  
Zayd IJJOU, le 17 mars  
Noah HOUMADI-BARRÉ,  
le 21 mars  
Lucy MAGHALAES RUA,  
le 22 mars

### Décès

Rose PREVOST  
veuve MARECHAL, le 28 février  
Lucienne MARTIN  
veuve JADOT, le 8 mars  
Elise GIROD épouse REY,  
le 16 mars  
Alice GUYENNET,  
veuve ALBALATE, le 25 mars

## PERMANENCES DES ELUS (samedi 10 h -12 h)

- 3 avril : Pierre Commarmot (Adjoint à l'urbanisme)
- 10 avril : Robert Roche (Adjoint au sport et à la culture)
- 17 avril : Pierre Goubet (Maire de la commune)
- 24 avril : Robert Resta (Adjoint aux affaires scolaires)

## ÉDITO

Dimanche 21 mars 2010, un vote a changé la vie de dizaines de millions de personnes ! Après avoir porté au pouvoir un président « de couleur », les Américains ont reçu en retour le cadeau qu'il avait promis aux plus fragiles d'entre eux : la création d'un système de santé ouvert à tous. Un bel exemple de ce que les civilisations humaines sont parfois capables de réaliser en matière d'avancée sociale.

Au même moment, les Français exprimaient leur mécontentement dans un vote sanction, pour partie justifié par des reculs sociaux répétés. Etait-ce la peur d'un « avenir désespérant », marqué par les diminutions d'effectifs, dans l'industrie mais aussi dans la police, la justice, l'éducation... et la santé ? Pourtant des pistes existent pour des emplois non délocalisables : ceux liés aux économies d'énergie, dans le bâtiment, les transports... en Allemagne ou dans les pays scandinaves, on construit aujourd'hui des habitations qui produisent autant d'énergie qu'elles en consomment ! Mais l'enterrement de la « taxe carbone », qui aurait pu aider à financer ces investissements est un signal bien affligeant ! T. M.

## Sommaire

⇒ P2 : Et pendant ce temps à la mairie

• Flashs et conseils en bref

⇒ P3 :

• Fête du printemps

• Inscription à l'école maternelle

• Suite du Conseil en bref

⇒ P4 & 5 : Ca bouge Saint-Maurice

• Enorme succès au St Maurice Tennis

• De la musique pour tous les goûts

• 8ème chasse aux œufs de Pâques

• Le twirling bâton se réveille

• Retour sur les vacances d'hiver

• A la découverte de Saint-Maurice

• Vie économique

⇒ P 6 & 7 : Du côté des associations

⇒ P 8 : Vie pratique

⇒ Supplément : Le budget primitif

## LES CHANTIERS FLEURISSENT AVEC LE PRINTEMPS !

Deux gros chantiers sont en cours sur la commune.

Le chantier de réfection et d'amélioration de l'Avenue du Mas Rolland et celui d'aménagement de jardins familiaux sur un ancien stade. Quelques précisions sur ce chantier :

Des jardins familiaux sont en effet en cours de réalisation sur l'ancien stade municipal Roland Schmitt. Au nombre de 20, ceux-ci viennent remplacer les anciens jardins situés le long de la voie ferrée de l'usine Toray qui ont dû être démantelés pour accueillir la future piscine intercommunale.

Le chantier conduit par la société ISS espaces verts qui s'est ouvert début mars devrait être livré en mai, permettant aux jardiniers de commencer leur saison de plantations dans la foulée.

Chaque jardin mesurera 150 m<sup>2</sup> et sera équipé d'une cabane de 4m<sup>2</sup>. Les jardins seront symboliquement séparés par des filins bas en acier galvanisé tendu et des allées, dimensionnées pour permettre la circulation des personnes à mobilité réduite, seront aménagées et gravillonnées.

Afin de garantir le confort des usagers, les anciens vestiaires du stade seront réaménagés en sanitaires. Le stationnement de l'ancien stade sera réutilisé pour accueillir les jardiniers qui souhaiteront s'y rendre en voiture.

D. L.



Le chantier de l'Avenue du Mas Rolland



L'aménagement des jardins familiaux

## FLASHES

### LES CONSEILS EN BREF ( 18 mars 2010 )

(Les comptes rendus complets peuvent être consultés sur Internet)

Prochain  
conseil municipal :  
jeudi 29 avril  
à 20 h 30

♦ **Restauration scolaire** : dans le dernier compte rendu du Conseil Municipal, les tarifs donnés concernaient ceux payés par la commune, les tarifs applicables aux usagers ayant été fixés à 3, 40 €, soit une augmentation de 0,08€ par repas.

♦ **En raison d'un jour férié le 5 avril 2010**, la collecte des ordures ménagères aura lieu le lendemain, le mardi 6 avril. Notons que ce sera aussi le cas en mai : la collecte initialement prévue le jeudi 13 se déroulera le vendredi 14 et celle du lundi 24 mai se passera le mardi 25.

♦ **Forum "Jobs d'été"** : il se tiendra cette année le mercredi 28 Avril de 14h à 18h30 au PIJ de la Côtère, au centre social et culturel Jacques Brel. Au programme : Offres d'emplois de jobs saisonniers et de nombreux conseils pour favoriser l'accès aux jobs d'été. Plus d'infos sur le site internet <http://centresocialjb.free.fr/>

\*\*\*\*\*

♦ **L'homme et le chimpanzé ont en commun 99% de leur patrimoine génétique. Mais savez-vous que la mouche du vinaigre partage 40% de ses gènes avec notre espèce et l'oursin 70% ? "Etonnant, non ?"**

#### • Rapport du délégué du procureur de la République

M. Roger Berthe présente sa fonction née du 1<sup>er</sup> contrat local de sécurité. Son action n'est exercée qu'à la demande du Procureur car il s'agit d'une voie alternative entre le classement d'un dossier sans suite et les poursuites judiciaires. L'affaire soumise a toujours, au préalable, fait l'objet d'un dépôt de plainte et son auteur a reconnu les faits. La gravité doit cependant être minime et l'auteur est "presque" toujours un primo-délinquant qu'il soit mineur ou majeur.

L'esprit de ce travail est pédagogique et non répressif, les affaires ayant déjà été instruites judiciairement. Ses outils sont le rappel à la loi (souvent impressionnant pour le fautif), le classement sous condition (paiement des dommages...), l'orientation vers une structure adaptée, la médiation pénale et la notification d'ordonnance pénale (explication orale d'une décision du juge). Les frais de fonctionnement sont pris en charge par la C.C.M.P., sa résidence administrative étant à la Sathonette et sa boîte postale à la gendarmerie de Miribel.

M. Berthe présente ensuite son rapport d'activité 2009 : 151 mesures ont été prises sur des majeurs et 94 sur des mineurs dont 51 délits sur le territoire cantonal.

M. Berthe termine son intervention en remerciant la CCMP, la gendarmerie de Miribel, la commune et la police municipale de Saint Maurice pour l'aide que chacun apporte à son travail.

#### • Délégation de service public de l'assainissement collectif : choix du délégataire et approbation du contrat d'affermage

Deux durées de contrat étaient proposées : la solution d'une durée de 10 ans est plus adaptée car elle correspond au contrat du SIVU et de la commune de Beynost et elle propose des prix plus intéressants.

Il est à remarquer que pour un prix sensiblement inférieur à l'ancien contrat, le nouveau contrat sera mieux défini et plus avantageux pour la commune. *Unanimité.*

#### • Modification des compétences de la CCMP

M. le Maire présente ces modifications et rappelle que le conseil municipal a 3 mois pour les valider.

##### Compétence sociale :

Il s'agit d'un toilettage des compétences ainsi que d'une acquisition de compétences nouvelles pour venir en aide aux structures agréées contribuant à la mise en œuvre du schéma gérontologique départemental et à l'accueil de jour de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

La C.C.M.P. aura alors un siège au conseil d'administration de ces structures inscrites dans le dispositif départemental. Cela correspond à la volonté de la C.C.M.P. d'accroître son rôle au niveau social par rapport à son rôle de loisir.

*Délibération approuvée à l'unanimité*

##### Compétence culturelle :

Cette compétence est déjà une compétence communautaire (office du tourisme, cinéma ou école de musique...). Il s'agit d'ajouter une compétence pour une étude d'opportunité et de programmation d'une médiathèque. Le conseil municipal souligne le problème de financement d'une telle structure et s'inquiète du manque de politique culturelle globale de la C.C.M.P. *Délibération refusée à la majorité par 13 voix contre, 5 abstentions et 5 voix pour.*

#### • Marché à procédure adaptée : divers travaux de voirie

La commission MAPA a successivement ouvert puis pris connaissance des offres les 8 et 17 mars 2010. Elle propose au conseil municipal d'autoriser le maire à signer le marché avec l'entreprise Eiffage TP/Brunet TP qui était l'entreprise la mieux disante pour un montant de 313 281,01 € TTC. Les travaux pourraient commencer au début des vacances de Pâques aux abords de la crèche. *Délibération approuvée à l'unanimité.*

Suite page 3

## QUOI DE NEUF À LA BIBLIOTHÈQUE ?

**Pour les adultes** : des policiers «*Shutter island*» de Dennis Lehane (porté à l'écran par Martin Scorsese), «*Sans laisser d'adresse*» de Harlan Coben. Dans la lignée de Millénium et des polars suédois, deux titres de Camila Läckberg «*Le Prédicateur*» et «*La princesse de glace*» (Prix de la littérature policière). Des romans du terroir : «*Les secrets de la forêt*» et «*Les terres brûlantes*» de Gilbert Bordes, «*La chânaie de Seignerolle*» de Jean Siccardi. Des nouvelles : «*Le Bateau*» de Nam Le. Un roman fantastique : «*L'heure de l'Ange*» de Anne Rice. Le dernier E M Schmitt : «*Concerto à la mémoire d'un ange*».

Et en vedette deux témoignages retentissants : «*Le conflit : la femme et la mère*» d'Elisabeth Badinter et «*Le quai de Ouistreham*» de Florence Aubenas.

**Pour les jeunes** : Places aux grandes séries Fantasy «*Fablehaven*» de Brandon Mull, «*Triskellion*» de Will Peterson, «*L'épouvanteur*» tome 6 de Joseph Delaney, la nouvelle saga signée Pierre Bottero «*Les âmes croisées*» et les 4 tomes de «*La guerre des clans*» d'Erin Hunter. Des nouveautés aussi dans les docs jeunes avec des livres DCD et des livres en 3D.

**Pour les enfants** : De nouveaux albums : «*Mon beau soleil*» de Nathalie Fortier, «*L'enfant coquillage*» et deux nouvelles aventures du petit poisson «*Arc en ciel*» de Marcus Pfister. Des documentaires de la série mes premières découvertes chez Gallimard avec loupes, transparents et lampes magiques.

J. D.

## ÇA ROULE AU CLUB AMITIÉ LOISIRS

Mardi 23 Mars, des membres du Club se sont rendus en préfecture, invités par le Pôle Sécurité Routière. Mme Gréau, présidente, recevait des mains de M. le Préfet, un trophée pour l'action menée en matière de Sécurité Routière sur notre commune, ainsi qu'une récompense de la part du Conseil Général, représenté par son vice-président. Tout en décrivant notre action, Mme Gréau, rappelait tout l'intérêt qu'il peut y avoir pour les aînés à rester opérationnels en matière de conduite automobile, que lorsque vient l'âge de la retraite, cet outil devient un

critère essentiel d'indépendance et de vie sociale pour les accompagner à l'automne de leur vie. Il permet de garder le contact, et est synonyme d'autonomie. Elle remercia le Pôle Sécurité Routière de la préfecture de l'Ain, le Conseil Général de l'Ain, la Fédération Départementale



Mme Gréau, à la Préfecture

des Associations de Retraités, qui nous ont permis de concrétiser cette réalisation, ainsi que l'Auto Ecole de Saint Maurice et notre Police Municipale, qui avec le soutien de la municipalité et à travers le Projet Educatif Local, ont su animer cette session et faire passer ce message de vie.

M. le Préfet rappelait les ravages faits par les accidents automobiles sur les routes de l'Ain et tout le travail qu'il y a à faire en matière de Sécurité Routière, et remerciait le Club représenté par sa présidente. M. le Vice-président du Conseil Général félicitait les représentants de l'association et rappelait que nous sommes les premiers sur le département à nous être engagés en matière de Sécurité Routière pour les plus de 65 ans, et que bien que les seniors soient la tranche d'âge la moins accidentogène, il importe que ceux-ci restent très opérationnels en matière de conduite. Rappelons qu'une nouvelle session, comportant un stage pratique avec des moniteurs auto-école, se déroulera le 7 Décembre prochain.

Y. R.

## A LA DÉCOUVERTE DE SAINT-MAURICE

Depuis plusieurs années, la commission sociale organise des petites randonnées dans les différents quartiers de la commune avec les résidents de la Roseraie.

Ce lundi était la visite du parc de la Sathonette, jolie découverte pour certains. Le groupe a été accueilli par le secrétaire de l'école de



musique et a visité les extérieurs du restaurant scolaire. Pour finir, les personnes présentes ont bénéficié de quelques explications sur les fonctions du délégué du Procureur de la République, dont les bureaux se situent dans un des bâtiments du parc. Si ce petit groupe de marche vous intéresse, soyez présent à la Roseraie, les lundis et vendredis à 15h. Le vendredi est souvent l'occasion de visiter une exposition au centre M. Cochet.

M. J.

## ÇA ROULE AUSSI AU CT DOMBES

Le club cyclotouriste de la Dombes est en progression : 45 licenciés dont 13 féminines (3 nouvelles féminines). Les "cyclos" "cyclotes" sont sortis de l'hibernation et avalent les kms pour préparer la saison ; en dehors des sorties organisées par le club (le lundi, le mercredi pour accompagner les dames, le jeudi et le samedi), ils participent aux nombreuses 1ères pédalées des clubs voisins du Rhône. Malgré un temps très peu propice, 36 courageux cyclos du club ont profité des sorties de février et mars.



Le bureau du CT Dombes

A noter que le CT Dombes organise en mai un séjour d'une semaine à Chandourene près de Digne (29 participants dont 13 dames) ; puis 2 projets BCMF : «*Les Aravis*» ou «*L'Ardéchoise*» ainsi que 2 randonnées permanentes : Lyonnais-Savoie-Lyonnais (220 ou 310km) ou «*Lyon-Vercors-Lyon*» (330km)

Renseignements : 04 78 55 45 63 ou 06 20 01 44 24. G. B.



### Permanences de l'adjointe aux Affaires Sociales :

lundi 12 avril de 14h à 15h30  
samedi 24 avril de 10h à 11h30

## LE CENTRE SOCIAL & CULTUREL JACQUES BREL VOUS PROPOSE...

### ☺ Table d'hôte :

Le groupe « Cœur de femme » organise une table d'hôte aux saveurs orientales le vendredi 9 avril.

Au menu : Salade composée, Tajine au poulet et aux pruneaux accompagnée de riz, Mousse au chocolat.

Tarifs : 12€ pour les adultes et 6€ pour les enfants de moins de 10 ans.

Renseignements et inscriptions auprès de Pascale au 04.78.55.53.30 avant le jeudi 8 avril.

### ☺ Ludothèque :

Pendant les vacances de printemps, « Les Diablotins » vous propose :

- des ateliers créatifs sur le thème de Pâques.

- un atelier de fabrication de cerf-volant.

- des soirées jeux : les vendredi 16 et 23 avril 2010 de 19h à 21h.

Renseignements et inscriptions auprès de Guénaëlle au 04.78.55.53.30.

Centre Social & Culturel Jacques Brel - St-Maurice-de-Beynost - 04 78 55 53 30

### SOIREEES JEUX à la Ludothèque

*Au programme : jeux de plateau, d'ambiance et de stratégie...  
Vous pouvez ramener vos propres jeux pour les faire découvrir aux autres... et pour une petite pause, les gâteaux ou boissons sont les bienvenus !!!*

De 19h à 21h au Centre Social & Culturel Jacques Brel

Vendredi 16/04/2010  
Vendredi 23/04/2010

Participation de 1 € / pers  
Renseignements et Inscriptions auprès de Guénaëlle

*Des moments ludiques et conviviaux à partager en famille et entre amis !...*

## BOXE FRANÇAISE

Le samedi 13 février 2010, le club de savate boxe française (CSSBF) de Saint Maurice de Beynost organisait en partenariat avec le comité départemental de l'Ain, les finales du championnat de France espoirs combats féminin et masculin. 13 finales se sont déroulées au gymnase du lycée de La Boisse. Le CSSBF présentait un boxeur : Derossis Donovan. Il terminera vice champion de France espoir en moins de 65 kg après un combat très bien mené contre Mohammed ATTAR de Saint-Fons Gerland. Les finales ont attiré près de 500 spectateurs venus des quatre coins de la France.



Le président et son équipe remercient toute l'équipe organisatrice, les élus et les sponsors qui ont contribué au bon déroulement de cette soirée.

Lorraine Florence, Secrétaire CSSBF

## CAFÉ-THÉÂTRE : HUMOUR AU FEMININ

Salle comble pour le troisième spectacle de la saison de café théâtre « Zappe ta télé » proposée sur les planches du Centre Marcel Cochet par la commission culturelle. La dite commission largement féminine avait choisi Martine Billot, venue à Saint Maurice faire des confidences. « Faut que j'vous dise quelque chose » a passé en revue tous les lots et les maux de l'âme féminine



Femme trompée, femme libérée au travail ou à la vaisselle, au total ce sont plus de 100 femmes différentes campées avec brio par la comédienne. A l'écoute des réactions spontanées jaillies du public, la caricature ne forçait que légèrement le trait. Les inscriptions au stage de remise à niveau étaient plébiscitées par les épouses. Du repassage de chemises en moins d'une heure et sans faux plis, aux ateliers créatifs pour une progéniture agitée, rude programme pour ces messieurs.

J. D.

## LES BUGNES DU SOU



Cette année encore, le Sou des écoles a mis la main à la pâte. Ce ne sont pas moins de 270 œufs, 35 kg de farine, beurre et sucre qui ont permis la confection de plus de 70 kg de bugnes. La vente s'est déroulée aux sorties des écoles dès le jeudi, ainsi les petits gourmands ont pu se régaler. Un grand merci à Pierre, notre boulanger du Mas Rillier, qui a pétri la pâte et à la pizzeria D'Amalo qui l'a



étalée, leurs aides sont toujours aussi précieuses ! Les bénévoles ont répondu présents et sans eux la manifestation ne pourrait se dérouler. Les bénéfices de cette vente subventionneront les sorties scolaires des enfants de Saint Maurice.

Aveline Ghilardi

## FÊTE DU PRINTEMPS

L'accueil de loisirs municipal se joint au Centre Communal d'Action Sociale pour proposer à la population Mauricienne la seconde édition de la « Fête du printemps ».

Cette rencontre intergénérationnelle aura lieu le **mercredi 5 mai 2010 à 14h00 à la Salle des Fêtes** (8, Avenue des Îles). Les enfants de la Bergerie des P'tits Loups, certains ateliers musicaux de l'Académie de Musique et de Danse de la C.C.M.P, la chorale du club « Amitié Loisirs » et le groupe « Les gazelles » se sont mobilisés pour vous proposer une animation récréative.

C'est donc dans une ambiance de café-théâtre que les enfants, certains membres du Centre Social J.Brel et plusieurs bénévoles vous proposeront également une petite collation.



Les règles de sécurité de la salle des fêtes imposent un maximum de 200 personnes, l'inscription préalable est recommandé auprès de Mesdames Lemonon ou Millet.

Les personnes qui ne peuvent se rendre sur place par leurs propres moyens, peuvent également s'inscrire pour un covoiturage (assuré par des élus ou des bénévoles).

N'hésitez pas à en parler autour de vous, de solliciter votre voisin (ou voisine) plus âgé(e), un peu isolé(e)...

V. M.

## Suite du compte rendu du Conseil Municipal

### • Finances

#### Décision modificative n°1

Certaines actions ont bénéficié de subventions en 2009 de la part de la Direction départementale de la jeunesse et des sports. Ces subventions ont été encaissées par la commune mais non reversées aux associations. L'exercice budgétaire 2009 étant clos, il convient d'ouvrir de nouveaux crédits (2 000 €) sur l'exercice budgétaire 2010. Ces crédits sont « prélevés » sur la mise à jour des bases d'imposition 2010, notifiées récemment, et qu'il convient de modifier (27 730 € en plus). La différence (25 730 €) sera affectée en dépenses imprévues de fonctionnement. *Délibération approuvée à l'unanimité*

### • Remises gracieuses de pénalité

L'accord d'un permis de construire entraîne des délais dans le versement à la commune de la taxe locale de l'équipement. Si ces délais ne sont pas respectés, la Trésorerie peut encaisser des pénalités de retard sauf si le conseil municipal accorde une remise gracieuse de ces pénalités. Deux demandes ont été transmises par la Trésorerie :

*Délibération approuvée à la majorité par 23 voix pour et 1 voix contre*

### • Demande d'aide à l'investissement CAF

Trois projets, d'un montant total de 65 321 € sont susceptibles d'obtenir une aide à l'investissement de la CAF. Une délibération est nécessaire pour autoriser M. le Maire à solliciter ces subventions. *Délibération approuvée à l'unanimité*

### • CLSH - modification de tarifs

Une revalorisation des prix étant prévue contractuellement pour la restauration, cela induit une augmentation des tarifs du CLSH. Il convient donc d'actualiser les tarifs, la dernière modification datant de 2008.

*Délibération approuvée à la majorité par 22 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre*

### • Personnel : indemnité complémentaire pour élection

Deux agents assurent l'organisation administrative et la permanence lors des élections régionales. Ils ne peuvent être rémunérés en heures supplémentaires mais par une indemnité complémentaire. Cette indemnité était prévue au budget 2010. *Délibération approuvée à l'unanimité.*

### • Questions diverses

M. Becavin s'informe du paiement par l'Etat des frais occasionnés par la Grippe A. M. le Maire lui répond que l'Etat propose un remboursement de 1 400 € mais que la commune, comme la plupart des collectivités dans ce cas, a fait un courrier détaillant les coûts et sollicitant un remboursement complémentaire. Il rappelle aussi que la commune espère, grâce à l'installation de la Croix Rouge, rentabiliser les investissements réalisés dans les locaux de l'ancienne école de musique pour le centre de vaccination.

## ÉNORME SUCCÈS POUR LE SAINT-MAURICE TENNIS

Les 6 et 7 mars derniers, plus de 250 personnes ont encouragé les jeunes pousses venues de tout le département, lors des finales jeunes. Le président Cattelin est fier de la confiance que lui a accordée le comité de l'Ain. Il remercie tous les bénévoles « sans lesquels rien n'est possible » et qui ont largement contribué au succès de ce week-end, en accueillant un public nombreux. A l'issue de chaque ½ journée, une remise des prix a été organisée avec vin d'honneur, à laquelle la mairie a participé, pour honorer nos jeunes sportives mauriciennes.



Le vice président de la ligue du lyonnais (à droite), la présidente du comité de l'Ain et le maire entourent la petite Kenza.

Kenza Madacci continue son chemin avec succès : son tournoi national en février s'est soldé par 1 défaite suivie de 4 victoires puis retour au club pour participer à la finale des championnats de l'Ain, la victoire fut acquise après un match assez équilibré face à Aurélie Farenc de Miribel. Ne pas oublier le très bon comportement en 11/12 ans de Hélène Trombonne (30) de St Maurice tennis qui a logiquement perdu en finale face à la numéro 2 française Christina Ramdriamirehitra(15/1) de Bellegarde. On retrouvera nos 2 sociétaires en phases finales du championnat de ligue à Bron. Dernière minute: Kenza a gagné le tournoi de Décines dans sa catégorie 9/10 ainsi que dans celle des 11/12 ans bravo...puis elle est partie avec la ligue, à Toulouse, du 17 au 21 mars, pour un tournoi national où elle a retrouvé ses copines de l'hexagone. Si sa fille fait des progrès, son papa, Salem Madacci, s'est beaucoup amélioré en l'entraînant.....!!

N'oublions pas les équipes féminines et masculines qui représentent le club en challenge des Alpes, avec des fortunes diverses, alternant victoires et défaites. L'important est de participer ! Un bon point pour l'accueil des équipes : toutes apprécient la 3ème mi temps !

Rappel : l'équipe masculine des plus de 60 ans est championne de l'Ain !

Les inscriptions sont toujours possibles : permanences assurées mardi et jeudi de 18 à 20 heures. Tel : 04 72 25 82 68

G. Bargel

## DE LA MUSIQUE POUR TOUS LES GOÛTS

L'Académie de Musique et de Danse de la CCMP a le plaisir de vous annoncer les événements suivants pour les mois d'avril et mai prochains :

le 9 avril : Concert du P'tit Chœur et de Singulier Pluri'elles dans la Chapelle du Lycée Lalande de Bourg en Bresse.

Renseignements à l'Académie de Musique

Dans le cadre de la saison artistique 2010, l'Académie vous propose :

le 30 Avril à 20h30 sur le site des Balmes : Soirée PLUNKA. Plunka vous invite à un voyage dans les pays de l'Est à travers des thèmes traditionnels arrangés et revisités par des musiciens aux oreilles curieuses. Ils titillent vos papilles auditives avec un mélange savant de rythmiques bulgares, mélodies macédoniennes, sonorités klezmer et autres grincements balkaniques. (Olaf violon, Heidi saxophone, Vincent Desmazières guitare, Elise Salito tuba).

Entrée gratuite mais réservation obligatoire auprès du secrétariat de l'académie : 04 78 55 66 65 ou 04 78 55 62 45.

le 2 Mai à 14h30 au complexe du Mas de Roux à Beynost : concert des orchestres Junior cordes et Benjamin vent de l'Académie de Musique de la CCMP (entrée libre) avec la participation des orchestres suivants :

- o Orchestre Junior de l'Ecole de Musique de St Laurent de Mure
- o Orchestre Junior de l'Ecole de Musique de Caluire
- o Harmonie « l'Espérance » de Beynost

B. B.

## LE TWIRLING BÂTON SE RÉVEILLE

Aujourd'hui, le club ne désemplit pas. Il compte 25 adhérents et affiche clairement l'ambition d'ouvrir au plus grand nombre cette activité qui repose sur le maniement du bâton (rouler, lancer, maniement général), la gymnastique au sol, et



l'expression corporelle (chorégraphie sur musique).

Lydie Ponton, jeune bénévole âgée de 23 ans, entraîne les adhérentes. Elle a participé au championnat de France et a terminé, en 2007, vice-championne de France.

La section est ouverte dès l'âge de 4 ans, le mercredi de 17 h à 18 h 30, le vendredi de 18h à 20h et le samedi de 14 h à 17 h au gymnase du Collège Louis Armstrong de Beynost.

Vous ne connaissez pas ce sport ? Alors, venez le découvrir lors d'une démonstration le **dimanche 11 avril de 14 h à 17 h 30** à la salle des fêtes de Saint Maurice. La vice-championne de France sera présente ainsi que des futures graines de championnes...

## LA BERGERIE DES P'TITS LOUPS

Vacances d'été à la Sathonette pour les enfants de 3 à 13 ans

**Mini-camp du 5 au 9 juillet**  
Multisports eau à Thoisyey  
9 - 12 ans

**Mini-camp du 19 au 23 juillet**  
Sports du Monde à Thoisyey  
7 - 9 ans

**Mini-camp du 2**  
Sports Nature à Thoisyey  
8 - 12 ans

Inscription et renseignements en Mairie : ☎ 04 78 55 85 18  
jeudi 6 mai de 16 h 45 à 18 h 30, jeudi 20 mai de 16 h 45 à 18 h 30,  
jeudi 27 mai de 16 h 45 à 18 h 30, samedi 5 juin de 9 h à 11 h 30

Tout au long de l'été, des thèmes originaux seront proposés (Ponchos y sombreros, L O L, Sweet candy's and lollipop's, etc...) et chaque semaine une grande sortie sera organisée (Les lamas de Lafayette, piscines, zoos, etc...). Lors des 2 premières semaines de juillet, des activités de découvertes sportives, organisées par la CCMP, permettront aux enfants de s'initier aux golf, tir à l'arc, handball, escalade et rollers.

le **VENDREDI 4 JUIN 2010** à 18 h 30 à la Sathonette.

## VIE ÉCONOMIQUE

### Une champignonnière à Saint-Maurice

Depuis mi-février, les Mauriciens du haut du village, insomniaques ou noctambules, ont dû être étonnés par la noria de camions bennes et d'engins de chantiers empruntant la montée de la Paroche. En effet, ce désagrément acoustique est la conséquence de gros travaux de terrassement effectués dans la carrière près du cimetière. La société franco-helvétique "CriptoSuisse" a entrepris de creuser dans la caillasse et le gypse une grotte de 7 000 m<sup>3</sup>, consolidée par des piliers de béton. Désormais, dans la cavité ainsi aménagée, où la température est maintenue entre 10 et 15 degrés, le mycélium, spécialement adapté à la culture du champignon, est implanté dans des balles de paille humidifiée et additionnée de substrat de crottin de cheval provenant des haras de Miribel.

En avril, la culture du pleurote et du shitaké ou champignon chinois débutera. La première cueillette interviendra début mai ; la production,

## RETOUR SUR LES VACANCES SCOLAIRES D'HIVER

Les vacances scolaires d'hiver 2010 se sont terminées depuis quelques semaines, que déjà se profilent les congés du printemps. Pour cette dernière période d'hiver, du 15 au 27 février dernier, l'animation « loisirs jeunesse » du centre social Jacques Brel, aura vu une affluence toujours aussi importante des jeunes Mauriciens et habitants des communes voisines.

Trois groupes ont été constitués afin de répondre à l'offre de loisirs pour tous les âges. Les plus jeunes de 8 à 11 ans auront pu s'adonner aux joies de la patinoire, du ski, de l'initiation à la danse Hip Hop et d'une visite culturelle dans les vieux quartiers de Lyon (pentes, Croix Rousse, St Paul et Fourvière).

Un groupe d'ados de 13 à 17 ans a participé à des activités plus sportives avec des sorties au Karting, mais aussi au ski.

L'équipe d'animation était composée de Nathalia, Guénaelle, Franck et Sami. RDV pour les vacances de printemps du 12 au 23 avril.

Centre J. Brel, 32, route de Genève, 04.78.55.53.30

mail: [culturel.jacquesbrel@free.fr](mailto:culturel.jacquesbrel@free.fr) web: <http://cs.jacquesbrel.free.fr> Franck Guscioni



## ZAPPE TA TÉLÉ AVEC TOPICK

au Centre Marcel Cochet

le 30 Avril à 20h30

# TOPICK

FOU NORMAL



Mise en scène  
Tania Buisso

Pour ce dernier spectacle de la saison, nous vous proposons une sacrée cure de comicothérapie bien nécessaire après le rude hiver.

Topick installe sur scène une folie surréaliste, littéralement unique en son genre. Clown, acrobate, improbable danseur.

Titre de cette heure de délire en 3 D : « Fou normal » J. D.



d'une tonne par semaine, sera vendue sur les marchés du canton ainsi que chez les restaurateurs de l'Ain. Ce sera une exclusivité de notre département.

L'entreprise envisage, plus tard, la culture du champignon brun de Paris, beaucoup plus goûteux et productif que son cousin blanc et celle du "Japonis velu" ou champignon japonais, très prisé dans la confection de sushis.

Cet automne, 7 à 10 personnes seront recrutées pour l'ensemencement, la récolte et la commercialisation futurs. A noter une particularité écologique : après une demi-douzaine de récoltes, les balles épuisées seront revendues pour un prix modique aux propriétaires des jardins familiaux de Saint-Maurice et des alentours, car elles représentent une excellente fumure. Quelle aubaine !

M. M.

## LE BUDGET PRIMITIF A ÉTÉ VOTÉ SANS AUGMENTATION DES IMPÔTS LOCAUX

Lors de la séance du conseil municipal du 25 février 2010, Françoise Roy, adjointe aux finances, a présenté le budget primitif pour l'année 2010.

Ce budget, voté à l'unanimité, traduit une volonté politique de l'équipe municipale de ne pas alourdir les charges pesant sur les Mauriciens puisque les taux des impôts locaux restent inchangés. Cependant, les investissements, soutien à l'économie locale, sont conformes au plan de mandat et maintenus à un niveau équivalent aux années précédentes.

C'est une gestion rigoureuse du fonctionnement qui permet de dégager un excédent pour le financement (sans recours à l'emprunt) des investissements permettant d'améliorer la qualité de vie des Mauriciens. Ainsi, les chefs de service, en accord avec les adjoints concernés, ont soumis des propositions à la commission des finances qui a arbitré leurs demandes selon une hiérarchie des besoins et des crédits nécessaires.

### 1. Détail de la section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont en diminution par rapport à l'année dernière. Cela provient principalement d'un désengagement croissant de l'Etat dans la plupart de ses dotations. Les recettes provenant des impôts locaux sont sensiblement équivalentes à l'année 2009 puisque l'assemblée s'est prononcée pour un maintien des taux 2009.

#### Explications sur les principales recettes de fonctionnement :

**Le résultat reporté :** c'est l'excédent dégagé par les années précédentes.

**Les produits des services :** ce sont les recettes des services en fonction des tarifs pratiqués (périscolaire, centre de loisirs...).

**Impôts et taxes :** ce sont principalement les impôts locaux (taxes foncières et taxe d'habitation) et les dotations de la communauté de communes qui perçoit la taxe professionnelle.

**Travaux en régie :** travaux réalisés par les services techniques dont il est possible de récupérer la TVA et le coût salarial en investissement.

**Dotations et participations :** dotations de l'Etat.

**Autres produits de gestion courante :** on y trouve notamment les revenus des baux sur les locations de la commune.

Les dépenses de fonctionnement sont stables : elles ne progressent pas par rapport à l'année 2009. En effet, de nombreux efforts ont été réalisés pour ne pas augmenter les dépenses courantes et ainsi ne pas être dans l'obligation d'augmenter les impôts locaux. Ces dépenses sont réparties principalement entre les charges de personnel et les charges de gestion courante.

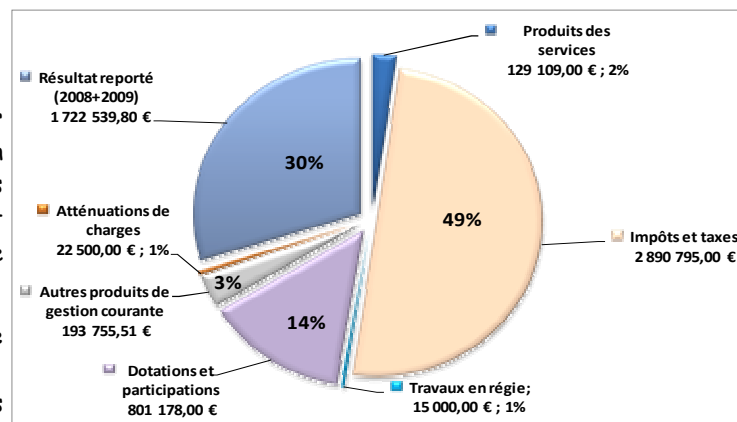
#### Explications sur les principales dépenses de fonctionnement :

**Les charges à caractère général :** regroupent « tout » le fonctionnement courant, c'est-à-dire les fluides (gaz, électricité, eau, téléphone...) de tous les bâtiments communaux et les petits aménagements ou entretiens de ces bâtiments, les contrats de maintenance, le petit équipement, l'entretien de la voirie, le fonctionnement des écoles...

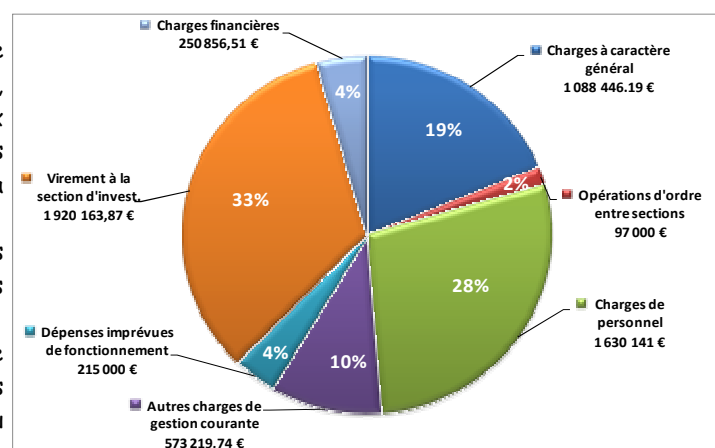
**Les charges de personnel :** correspondent à l'ensemble des traitements des agents titulaires, non titulaires et toutes les charges afférentes (formation, assurance...).

**Les dépenses imprévues de fonctionnement :** c'est une somme bloquée et limitée à 7,5% des dépenses réelles pour financer les dépenses de l'année inconnues au moment de l'établissement du budget.

**Les autres charges de gestion courante :** regroupent les subventions aux associations, la subvention d'équilibre au budget annexe du Centre communal d'action sociale (CCAS), les indemnités des élus, le contingent incendie, et les dépenses liées à divers organismes (syndicats, démoustication...).



Section de fonctionnement : Recettes



Section de fonctionnement : Dépenses

**Virement à la section d'investissement :** ce sont les « économies » réalisées par rapport aux recettes qui sont transférées en investissement pour permettre des dépenses structurantes, c'est une « fausse » dépense puisqu'on la retrouve en recette d'investissement.

**Les charges financières :** ce sont le remboursement des intérêts des emprunts, le remboursement du capital étant supporté par la section d'investissement.

### 2. Détail de la section d'investissement

Les investissements sont maintenus à un volume équivalent aux années précédentes. En effet, il est important que les collectivités territoriales comme notre commune soutiennent l'économie locale par des dépenses structurantes utiles aux Mauriciens.

Les recettes d'investissement proviennent de l'excédent des années précédentes mais surtout du virement de la section de fonctionnement (donc des économies réalisées les années précédentes).

#### Explications sur les recettes d'investissement :

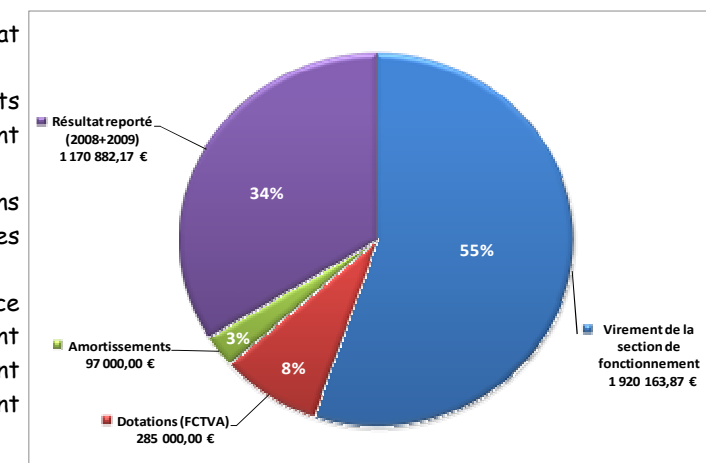
**Le résultat reporté :** correspond au résultat financier des années précédentes (ici en excédent).

**Les amortissements :** correspondent à des crédits réservés obligatoirement pour le renouvellement d'équipements.

**Le FCTVA :** l'Etat rembourse en partie deux ans après la TVA payée par la commune sur ses investissements.

**Le virement de la section de fonctionnement :** ce sont les économies réalisées dans le fonctionnement en 2010 qui deviennent une recette d'investissement pour financer les dépenses d'investissement (cf. dépenses de fonctionnement).

Les dépenses d'investissement sont structurées autour de projets de travaux importants avec une volonté d'amélioration des voiries, d'entretien et de valorisation du patrimoine communal. A noter, 40% des dépenses ne sont pas affectées et sont « en réserve » pour les projets des années à venir.



Section d'investissement : Recettes

#### Explications sur les principales dépenses d'investissement :

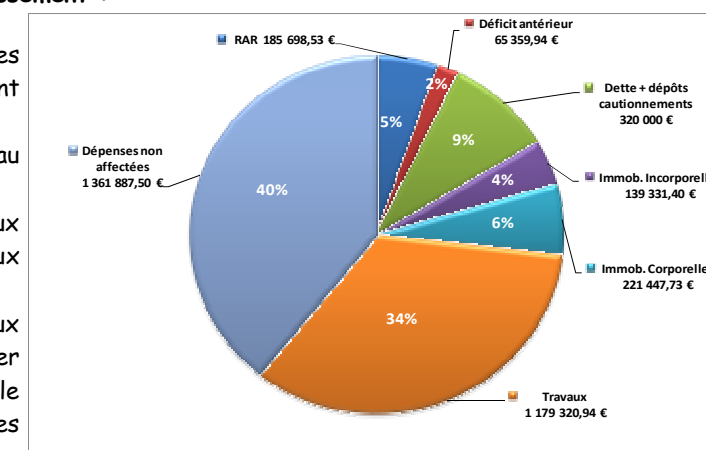
**RAR (restes à réaliser) :** ce sont les sommes engagées en 2009 mais dont les factures ne seront produites qu'en 2010.

**Dettes, dépôts et cautionnement :** correspond au remboursement du capital de la dette.

**Immobilisations incorporelles :** correspondent aux frais d'étude et les subventions d'équipement aux organismes publics.

**Immobilisations corporelles :** correspondant aux renouvellements d'équipements comme du mobilier (12 000 €), des outils informatiques (8 000 €), le véhicule de la police municipale (15 500 €), des végétaux pour le fleurissement (8 000 €), des équipements de voirie (7 000 €)...

**Travaux :** correspondent aux travaux importants engagés par la commune avec principalement l'avenue du Mas Roland (730 000 €), les jardins ouvriers (155 000 €), des travaux de voirie divers (316 000 €), des travaux de menuiserie sur les bâtiments (81 000 €) et de couverture (78 000 €)...



Section d'investissement : Dépenses

## LE BUDGET PRIMITIF A ÉTÉ VOTÉ SANS AUGMENTATION DES IMPÔTS LOCAUX

Lors de la séance du conseil municipal du 25 février 2010, Françoise Roy, adjointe aux finances, a présenté le budget primitif pour l'année 2010.

Ce budget, voté à l'unanimité, traduit une volonté politique de l'équipe municipale de ne pas alourdir les charges pesant sur les Mauriciens puisque les taux des impôts locaux restent inchangés. Cependant, les investissements, soutien à l'économie locale, sont conformes au plan de mandat et maintenus à un niveau équivalent aux années précédentes.

C'est une gestion rigoureuse du fonctionnement qui permet de dégager un excédent pour le financement (sans recours à l'emprunt) des investissements permettant d'améliorer la qualité de vie des Mauriciens. Ainsi, les chefs de service, en accord avec les adjoints concernés, ont soumis des propositions à la commission des finances qui a arbitré leurs demandes selon une hiérarchie des besoins et des crédits nécessaires.

### 1. Détail de la section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont en diminution par rapport à l'année dernière. Cela provient principalement d'un désengagement croissant de l'Etat dans la plupart de ses dotations. Les recettes provenant des impôts locaux sont sensiblement équivalentes à l'année 2009 puisque l'assemblée s'est prononcée pour un maintien des taux 2009.

#### Explications sur les principales recettes de fonctionnement :

**Le résultat reporté** : c'est l'excédent dégagé par les années précédentes.

**Les produits des services** : ce sont les recettes des services en fonction des tarifs pratiqués (périscolaire, centre de loisirs...).

**Impôts et taxes** : ce sont principalement les impôts locaux (taxes foncières et taxe d'habitation) et les dotations de la communauté de communes qui perçoit la taxe professionnelle.

**Travaux en régie** : travaux réalisés par les services techniques dont il est possible de récupérer la TVA et le coût salarial en investissement.

**Dotations et participations** : dotations de l'Etat.

**Autres produits de gestion courante** : on y trouve notamment les revenus des baux sur les locations de la commune.

Les dépenses de fonctionnement sont stables : elles ne progressent pas par rapport à l'année 2009. En effet, de nombreux efforts ont été réalisés pour ne pas augmenter les dépenses courantes et ainsi ne pas être dans l'obligation d'augmenter les impôts locaux. Ces dépenses sont réparties principalement entre les charges de personnel et les charges de gestion courante.

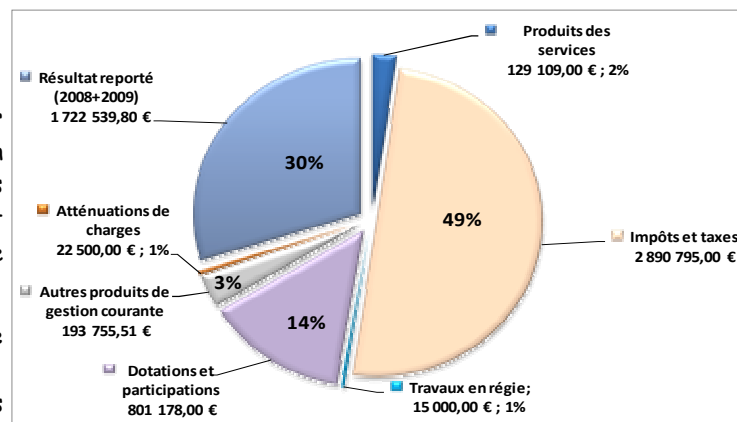
#### Explications sur les principales dépenses de fonctionnement :

**Les charges à caractère général** : regroupent « tout » le fonctionnement courant, c'est-à-dire les fluides (gaz, électricité, eau, téléphone...) de tous les bâtiments communaux et les petits aménagements ou entretiens de ces bâtiments, les contrats de maintenance, le petit équipement, l'entretien de la voirie, le fonctionnement des écoles...

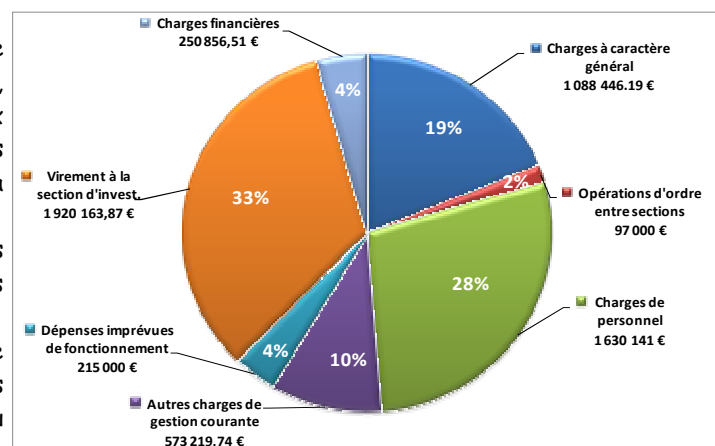
**Les charges de personnel** : correspondent à l'ensemble des traitements des agents titulaires, non titulaires et toutes les charges afférentes (formation, assurance...).

**Les dépenses imprévues de fonctionnement** : c'est une somme bloquée et limitée à 7,5% des dépenses réelles pour financer les dépenses de l'année inconnues au moment de l'établissement du budget.

**Les autres charges de gestion courante** : regroupent les subventions aux associations, la subvention d'équilibre au budget annexe du Centre communal d'action sociale (CCAS), les indemnités des élus, le contingent incendie, et les dépenses liées à divers organismes (syndicats, démoustication...).



Section de fonctionnement : Recettes



Section de fonctionnement : Dépenses

**Virement à la section d'investissement** : ce sont les « économies » réalisées par rapport aux recettes qui sont transférées en investissement pour permettre des dépenses structurantes, c'est une « fausse » dépense puisqu'on la retrouve en recette d'investissement.

**Les charges financières** : ce sont le remboursement des intérêts des emprunts, le remboursement du capital étant supporté par la section d'investissement.

### 2. Détail de la section d'investissement

Les investissements sont maintenus à un volume équivalent aux années précédentes. En effet, il est important que les collectivités territoriales comme notre commune soutiennent l'économie locale par des dépenses structurantes utiles aux Mauriciens.

Les recettes d'investissement proviennent de l'excédent des années précédentes mais surtout du virement de la section de fonctionnement (donc des économies réalisées les années précédentes).

#### Explications sur les recettes d'investissement :

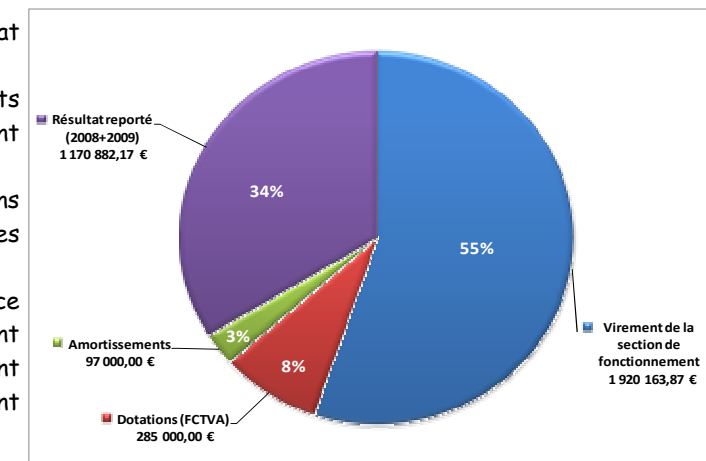
**Le résultat reporté** : correspond au résultat financier des années précédentes (ici en excédent).

**Les amortissements** : correspondent à des crédits réservés obligatoirement pour le renouvellement d'équipements.

**Le FCTVA** : l'Etat rembourse en partie deux ans après la TVA payée par la commune sur ses investissements.

**Le virement de la section de fonctionnement** : ce sont les économies réalisées dans le fonctionnement en 2010 qui deviennent une recette d'investissement pour financer les dépenses d'investissement (cf. dépenses de fonctionnement).

Les dépenses d'investissement sont structurées autour de projets de travaux importants avec une volonté d'amélioration des voiries, d'entretien et de valorisation du patrimoine communal. A noter, 40% des dépenses ne sont pas affectées et sont « en réserve » pour les projets des années à venir.



Section d'investissement : Recettes

#### Explications sur les principales dépenses d'investissement :

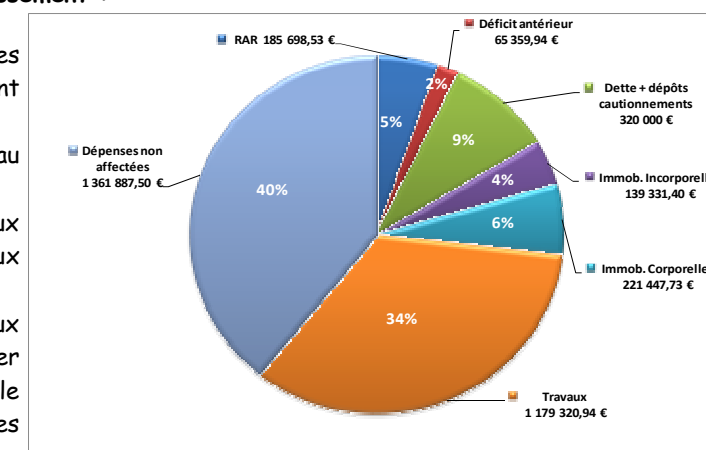
**RAR (restes à réaliser)** : ce sont les sommes engagées en 2009 mais dont les factures ne seront produites qu'en 2010.

**Dettes, dépôts et cautionnement** : correspond au remboursement du capital de la dette.

**Immobilisations incorporelles** : correspondent aux frais d'étude et les subventions d'équipement aux organismes publics.

**Immobilisations corporelles** : correspondant aux renouvellements d'équipements comme du mobilier (12 000 €), des outils informatiques (8 000 €), le véhicule de la police municipale (15 500 €), des végétaux pour le fleurissement (8 000 €), des équipements de voirie (7 000 €)...

**Travaux** : correspondent aux travaux importants engagés par la commune avec principalement l'avenue du Mas Roland (730 000 €), les jardins ouvriers (155 000 €), des travaux de voirie divers (316 000 €), des travaux de menuiserie sur les bâtiments (81 000 €) et de couverture (78 000 €)...



Section d'investissement : Dépenses